

Demande de subvention dans le cadre de
« l'accompagnement des projets
pédagogiques innovants des IUT » IUT de
Toulouse-Auch-Castres.

Conseil d'administration du 27 septembre 2021

Délibération 2021/09/CA-072

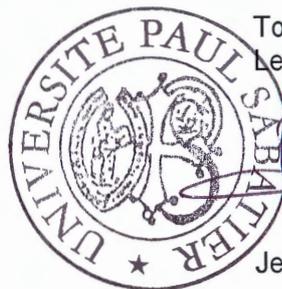
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu le dispositif « Accompagnement des projets pédagogiques innovants des IUT de la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée » du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) ;

Après en avoir délibéré, les conseillers demandent une subvention à la Région Occitanie dans le cadre du dispositif SRESRI « Accompagnement des projets pédagogiques innovants des IUT », année 2022, concernant les projets suivants :

- Site d'Auch pour un montant de 38 500 € ;
- Site de Castres pour un montant de 65 000 € ;
- Site de Toulouse pour un montant de 129 006 €.



Toulouse, le 27 septembre 2021
Le Président,

Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 35

Nombre de voix favorables : 35
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0